

85



2.4.4.3.L. — Anse d'Arbitru, au NE.

88 Plus à l'Est, l'**Anse d'Arbitru** (vue 2.4.4.3.L.) offre un bon abri pour les petites unités.

91 L'**Anse de Chevanu (Capinero)** qui lui fait suite à l'Est est limitée à l'Ouest par une pointe prolongée par un groupe de rochers protégés par une réserve naturelle (§ 1.6.5.9.), les **Îles Bruzzi** (vue 2.4.4.3.M.).

94



2.4.4.3.M. — Îles Bruzzi, au NNE.

97 Ces îles sont protégées par une zone de non prélèvement marquée par deux bouées de marque spéciale. Dans cette zone, portée sur les cartes, toute forme de pêche est interdite.

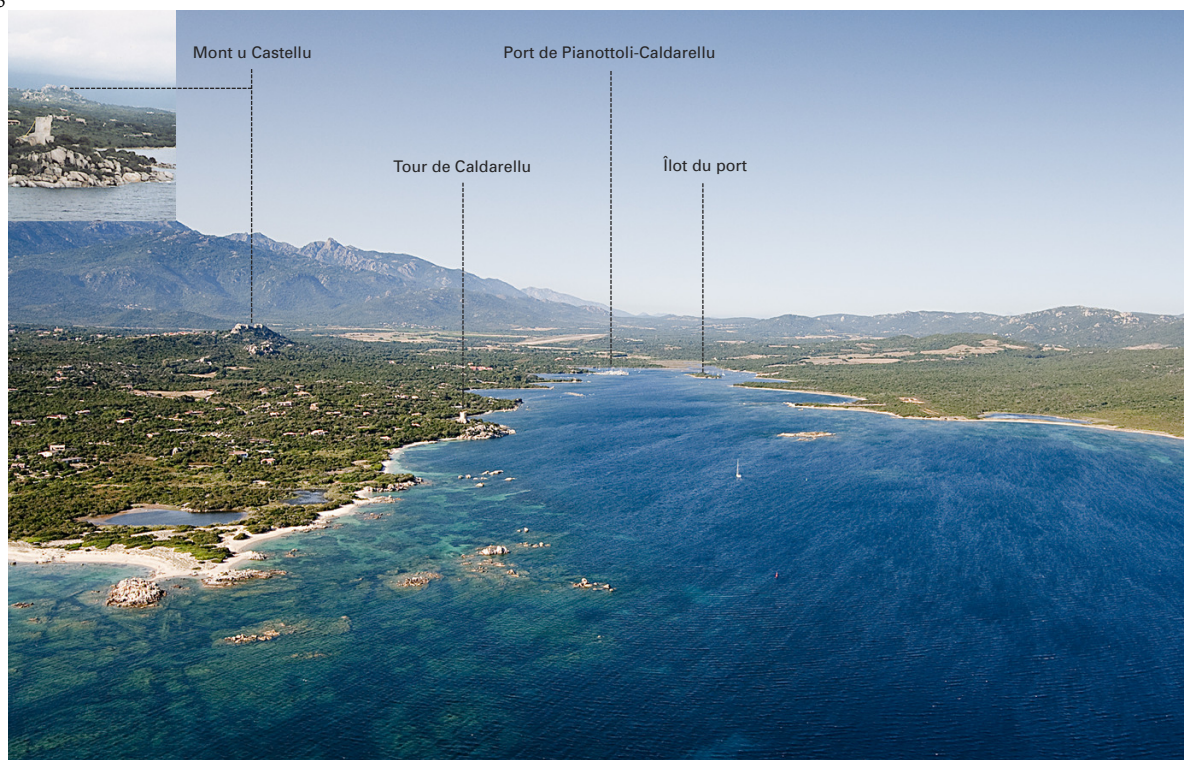
01 2.4.5. BAIE DE FIGARI

07 Carte 7096.

01 2.4.5.1. Généralités

07 La **Baie de Figari** (41° 27,5' N — 9° 03,5' E) est une échancrure qui s'enfonce dans les terres vers le NE sur près de 2 M (vue 2.4.5.1.). Elle offre aux petits navires et notamment aux bateaux de plaisance des abris sûrs presque en toutes circonstances, sauf par vents très forts de SW.

13



2.4.5.1. — Baie de Figari et tour de Caldarellu, au NE.

01 2.4.5.2. Accès

07 Trois amers remarquables facilitent l'approche de la baie :

- sur la côte Ouest (vue 2.4.5.1.) : la **Tour de Caldarellu**, ronde et claire, bien visible par temps ensoleillé, mais peu visible par temps couvert, et le **Mont u Castellu** (118 m) [toponyme non porté sur les cartes], massif rocheux à 012° et 1,2 M de la tour, au pied duquel se trouve le village de Caldarellu ;
- sur la côte Est le sommet conique de **Monte Scupetu** (182 m).

13 Pour entrer dans la baie en parant les dangers côtiers, faire d'abord route à 008° sur la Tour de Caldarellu et passer entre deux bouées latérales lumineuses, puis à 042° en relevant par l'arrière le plus Sud des **Rochers de Saint-Jean** (4 m) à 222° pour passer à mi-distance entre la tour et l'**Îlot Purraja (Isula di a Purraja)**.

19 On gagnera ensuite le port de Pianottoli-Caldarellu en faisant route à 036° dans le secteur blanc du feu de guidage.

01 2.4.5.3. Mouillage

07 On mouille par 17 m d'eau, fond d'herbes et de sable d'assez bonne tenue au NW de l'Îlot Purraja.

13 Les bateaux de plaisance peuvent mouiller par 2 à 5 m d'eau, fond d'herbes dans les anses au SW et au NE de la Tour de Caldarellu, en approchant avec prudence.

01 2.4.5.4. Zone interdite

07 La navigation, le mouillage, le dragage et la plongée sou-marine sont interdits dans une zone, portée sur les cartes, située à 0,4 M au NE de la Tour de Caldarellu (arrêté 8/87 du 23 mars 1987 du préfet de la Troisième Région).

01 **2.4.5.5. Port de Pianottoli-Caldarello**

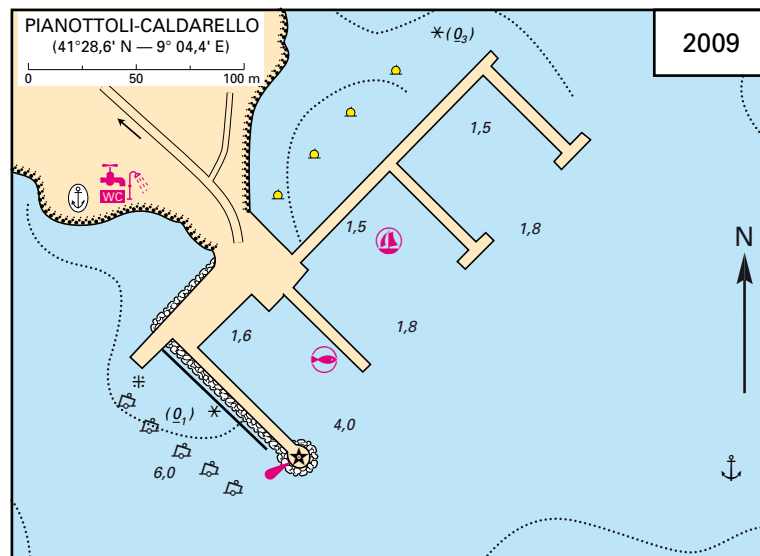
- 07 Situé au fond de la baie, sur la côte Ouest, le petit **port de pêche et de plaisance de Pianottoli-Caldarello** (41° 28,6' N — 9° 04,4' E) [vue 2.4.5.5.A. et planche 2.4.5.5.B.] comprend un terre-plein avec :
- au Sud, une darse, limitée au NE par un appontement en béton sur pilotis et protégée au SW par une jetée de 80 m de long accostable sur ses deux faces ;
 - au Nord deux bassins limités par trois pontons flottants en forme de « F ».

13



2.4.5.5.A. — Pianottoli-Caldarello.

19



2.4.5.5.B. — Port de Pianottoli-Caldarello.

- 25 Ces trois bassins sont bordés de quais et offrent des profondeurs de 1,6 à 4 m dans la darse et de 1,5 à 1,8 m dans les deux autres bassins.
- 31 La capacité de ce port est de 160 bateaux de plaisance dont 80 visiteurs qui s'amarrent sur pendilles de part et d'autre de la jetée. Longueur maximale admise : 27 m. La partie NE de la darse est réservée aux professionnels de la pêche.
- 37 À l'Est de l'**Îlot du Port** est installé un petit port-abri composé de deux quais perpendiculaires accostables par 1,5 m d'eau (vue 2.4.5.5.C.). Pendant la période estivale, une navette est organisée entre ce port-abri et le village de Pianottoli-Caldarello.

43



2.4.5.5.C. — Baie de Figari et port-abri.

49 RAVITAILLEMENT. SERVICES. — Eau et électricité sur quai et pontons. Sanitaires. Laverie automatique. Téléphone public à la capitainerie. Le village de Pianottoli-Caldareello est à 1,3 km.

01 2.4.5.6. Mouillage

07 *Le mouillage par 8 à 9 m d'eau, fond de vase, au Nord et au NE de l'Îlot du Port, est abrité de tous les vents ; prendre garde à la brusque remontée des fonds entre la partie centrale du mouillage et les bancs qui l'entourent, couverts de très peu d'eau mais pratiquement indécélables à la vue (eau vaseuse).*

13 RENSEIGNEMENTS. — Département de la Corse-du-Sud ; la commune de Pianottoli-Caldareello compte 833 habitants en 2009. La rive Est de la Baie de Figari est située sur la commune du même nom.

19 Mairie de Pianottoli-Caldareello : tél. : 04.95.71.80.06.

25 Bureau du port : tél. : 04.95.71.83.57 ; télécopie : 04.95.71.80.21 ; VHF, de 08 h 00 à 21 h 00 tous les jours en saison. Réservation place par internet : www.resaportcorse.com.

01 2.4.6. DE FIGARI AU CAP DE FENO

07 Cartes [7096](#) et [7162](#).

13 ENC [FR471620](#).

19 La côte au Sud de la Baie de Figari est malsaine, débordée à 0,3 M à l'Ouest par les écueils affleurants de Figari et de Testa di u Gattu. Plus au Sud, la côte de **Punta di Ventilegne** est également malsaine.

25 À l'Est de Punta di Ventilegne, le **Golfe de Ventilegne** (vue [2.4.6.A.](#)), bien que très ouvert, a des formes découpées qui peuvent offrir *des abris suffisants aux petites unités de plaisance*.

31 À l'ouvert SE du golfe se trouvent les **Îles de la Tonnara** (vue [2.4.6.B.](#)) et plus à l'Est sur la côte, l'abri du même nom (vue [2.4.6.C.](#)).

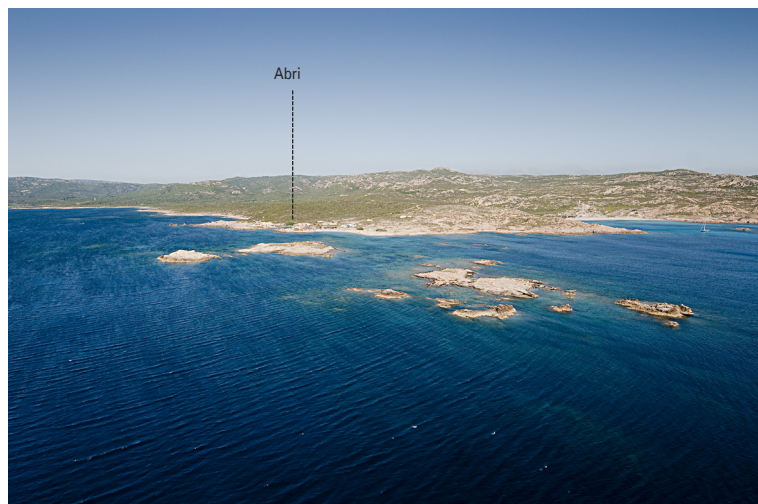
37 À 2 M au NE du golfe, **Monte Biancu** (317 m) est un massif blanchâtre facile à reconnaître.

43



2.4.6.A. — Golfe de Ventilegne ; extrémité NE.

49



2.4.6.B. — Îles de la Tonnara.

55



2.4.6.C. — Abri de la Tonnara.